



COMMUNE DE FENAIN
Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 059-215902271-20260424-D_2026_022-DE

N° 2026-022

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Nina DALTO, Marie RANDOUR, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Olivier BRUNIAU, Marc BACQUART, Mélinda LECOEVRE, Gaëlle BRASSENS.

Excusés : Éric MOREAU ayant donné procuration à Fabien BOURIEZ, Emeric DUMONTET ayant donné procuration à Alain GOURMAUD, Rémy BELLOIS ayant donné procuration à Daniel GAMBIEZ, Edith VILLAIN ayant donné procuration à Noel POIGNARD.

Secrétaire de séance : Marie-Yacinthe BRASSART.

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Approbation d'une convention de prise de possession anticipée de terrain et de financement de travaux de rénovation de voirie
---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les travaux qui doivent être réalisés dans le cadre de la requalification de la rue Taffin (cité Agache).

Où l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **Approuve** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Maisons et cités et la commune de Fenain
- ✓ **Autorise** monsieur le maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire de FENAIN



Marie-Yacinthe BRASSART
Secrétaire de séance

Correspondance à adresser à Monsieur Le Maire
Place de nos Fusillés - 59179 FENAIN
Téléphone : 03 27 86 90 00 – Télécopie : 03 27 86 90 01 – Messagerie : communication@ville-fenain.fr
Site officiel de la commune : www.ville-fenain.fr